Image not found or type unknown

Non respect des horaires d'un collègue

Par **Juliette69**, le **18/02/2009** à **10:59**

Bonjour,
voici le problème qui anime l'entreprise dans laquelle je travaille (société d'une vingtaine de personnes) : dans le service dans lequel je travaille, un de mes collègues arrive sans cesse en retard chaque matin (un minimum de 30mn pouvant aller jusqu'à une heure...). Il prend des pauses (cafés et cigarettes) de manière incessante et sans gène.
J'en ai averti le patron de la société (l'énervement entrainant la délation ...) justifié par le manque d'équité et de respect envers ses autres collègues. En effet, une heure minimum quotidienne et réguliere de divaguement de la sorte correspond à un manque de travail (par rapport aux autres) de deux mois environ annuellement parlant (le calcul est vite fait).
Depuis la transmission des informations au patron de la société, le comportement du collègue reste inchangé (le patron n'a sans doute pas l'âme à taper sur les doigts de ses salariés, et la dérive peut être vite là).
Pour information, mon collègue a une position de cadre (convention collective SYNTEC) ...

Mes collègues et moi-même ne savont pas comment procéder afin que son comportement change.

Quels sont vos conseils ?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés